

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-351

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2021-351

**Arc en rêve - Subvention annuelle 2021 - Avenant à la convention 2019 - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Arc en rêve centre d'architecture mène depuis 1981 un projet de sensibilisation culturelle centré sur la création architecturale contemporaine élargie à la ville, au paysage et aux territoires de l'habité, pour ouvrir le regard sur le monde en mutation.

Notre établissement accorde à Arc en rêve, depuis 2006, une subvention de fonctionnement justifiée par le lien avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement métropolitaines.

Cette subvention participe au soutien du fonctionnement général de l'association, du programme d'expositions, conférences et rencontres ainsi qu'aux actions éducatives avec les enfants et les jeunes et plus largement du travail de pédagogie publique développée par arc en rêve en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage, en relation avec les questions de l'habiter.

Régularisation de la subvention 2019

Pour l'exercice 2019, Bordeaux Métropole a accordé à Arc en rêve une subvention de 407 253 € pour une base subventionnable de 1 587 642 €, conformément à la convention signée le 5 juillet 2019.

Le budget prévisionnel de 1 587 642 €, prévoyait en dépenses le paiement du loyer de l'entrepôt pour un montant de 195 000 € et en recettes une subvention de la ville de Bordeaux du même montant. Or à compter de cette année le loyer a été mis à disposition à titre gratuit par la ville de Bordeaux.

Pour autant, dans l'article 2 de la convention, ces 195 000 € n'ont pas été déduits de la base subventionnable ce qui cause une erreur dans le calcul de la proratisation.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser la signature d'un avenant à la convention 2019 afin de régulariser cette situation.

Subvention 2021

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le montant de la subvention au niveau accordé depuis 2018, soit 407 253 € pour un montant de charges prévisionnelles évaluées à 1 371 266 € (hors Action Spéciale Campagne), soit 30%. Le budget prévisionnel est présenté en annexe 2 à la convention.

Conformément à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18 décembre 2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021 d'un montant de 305 440 €.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme

	Budget 2021	Budget 2020	Budget 2019
Charges de personnel / budget global	39%	12%	10%
% de participation de BM / Budget global	30%	34%	26%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	48%	57 %	62%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2019-381 du 21 juin 2019 relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement 2019,

VU la convention 2019 signée le 5 juillet 2019,

VU l'avis de la Commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 25 novembre 2020,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la demande formulée par Arc en rêve le 6 janvier 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le rôle joué par Arc en Rêve Centre d'architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire métropolitain,

ET CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 407 253 € en faveur de l'association Arc en rêve pour la réalisation de son programme d'actions 2021 incluant l'acompte provisionnel de 305 440 € déjà versé,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant à la convention 2019 ci-annexé,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021 PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
--	---